



Demande de frai pour charge et remise en état

Par **anga**, le **13/11/2008** à **13:52**

bonjour mon ami et moi avons loués durant 4 mois un appartement a pau de février a mairnaujourd'hui jeudi 13 novembre 2008 je reçoit un courrier de la propriétaire de cet appartement me réclament une régularisation des charges et de travaux de remise en état est elle en droit pour les charges je pense que oui mai le reste je n'ai jamais vu ni facture ni si ça a vraiment été fait je vous donne les tarifs pouvez vous me répondrendu 01/02/2008 au30/05/2008

charges générales	$101040 \times 707 / 10000 = 709.83$	a ma charge
236.61		
charges d'immeublern	$76.37 \times 627 / 4840 = 9.89$	a ma charge
3.30		
charge de chauffagern	$3828.49 \times 618 / 4610 = 513.23$	a ma charge
171.08		
entretien chauffe-eau prorata	59.85	a ma charge
20.00		
taxes ordures ménagères 2008	179.00	a ma charge
64.66		
travaux remise en étatern		
mise en peinture bibliothèque	100.00	
reprise impact sur murs	40.00	
reprise peinture sur murs	100.00	
nettoyage plinthes, portes, fenêtrés et baie vitrées	80.00	
déduction provisions/charges	$100 \times 4 \text{ mois} = 400.00$	
total	415.64	

nest elle en droit de me réclamer autant ai-je le droit de refuser le règlement surtout pour la remise en étaternmerci de votre compréhension et de votre réponse rmes salutations distinguées